

Séance publique du 19 juin 2023

Réception de

Monsieur Philippe PÉTEL

Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier

sur le VII^e fauteuil de la section Lettres
laissé vacant par le décès de M. Philippe Guizard

Éloge de M. Philippe Guizard Nicolas par M. Philippe PÉTEL
Présentation de M. Philippe Pétel par M. Jean-Marie CARBASSE
Intronisation de M. Philippe Pétel par M. Bernard LEBLEU

Séance publique du 19 juin 2023

Éloge de M. Philippe Guizard

Philippe PÉTEL

Professeur à la Faculté de droit de Montpellier

Monsieur le président,
Madame la présidente de la section des Lettres,
Monsieur le secrétaire perpétuel,
Mesdames, Messieurs les académiciens,
Mesdames, Messieurs,

1. Il est d'usage qu'un discours de réception à l'Académie commence par des remerciements. Je n'ai aucune raison de déroger à cet usage. J'ai même une bonne raison de m'y conformer : être élu à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier est, à mes yeux, un très grand honneur. Cette élection fait de moi l'un des maillons d'une chaîne séculaire, ancrée dans l'histoire de Montpellier. Un maillon bien faible ; mais une chaîne prestigieuse.

J'y suis d'autant plus sensible que mon « Panthéon personnel » est rempli d'académiciens disparus, auxquels je suis fier d'être ainsi associé. Je pense au père Charles Prévost, fondateur de l'Enclos St François, autre chaîne ancrée dans l'histoire de Montpellier et dont je m'honore d'être aussi un maillon. À François Delmas, notre ancien maire, dont je fus un ardent partisan dans ma jeunesse. À Hubert Gallet de Santerre, grand-père de ma belle-fille et, par conséquent, bisaïeul de Paul et Agathe, mes petits-enfants. À plusieurs de mes excellents maîtres de la faculté de droit : André Gouron, Henri Vidal et, bien sûr, Michel Cabrillac, qui fut non seulement mon maître mais aussi, comme il aimait à le dire, mon « complice » durant tant d'années de travail en commun.

Voilà pourquoi je tiens à vous remercier vivement, Mesdames et Messieurs les académiciens, de m'accueillir parmi vous. Et ces remerciements s'adressent tout particulièrement à Monsieur le Recteur Jean-Marie Carbasse, qui m'a proposé à vos suffrages.

2. Aussi grande que soit ma gratitude, je n'irai pas jusqu'à vous remercier pour le choix du fauteuil sur lequel vous me recevez. Car ce choix n'est pas celui de l'Académie ; c'est celui de la Providence.

Pourtant, je ne vous cache pas la grande satisfaction que m'a procurée l'attribution du VII^e fauteuil de la section des Lettres.

Monsieur le secrétaire perpétuel nous a rappelé, il y a un instant, les noms de ceux qui m'y ont précédé. Depuis Émile Cauvet, président de chambre à la Cour d'appel de Montpellier, élu en 1883, ce fauteuil a presque toujours été attribué à un juriste : deux magistrats, puis trois bâtonniers du Barreau de Montpellier s'y sont succédé. Seul Pierre Béral fit exception entre 1902 et 1913. Curé de La Madeleine à Béziers, puis chanoine de la Cathédrale, il était de ces prêtres érudits qui ont fait la richesse de l'Église catholique et que l'Académie a toujours tenu à compter parmi les siens.

Mais ce n'est pas la sociologie particulière de ses occupants qui justifie mon intérêt pour ce VII^e fauteuil de la section des Lettres. C'est l'agrément de la tâche qui m'incombe maintenant : faire l'éloge de mon prédécesseur immédiat, le Bâtonnier Philippe Guizard.

3. L'éloge de son prédécesseur peut être une épreuve redoutable pour un nouvel académicien. Il en est ainsi quand il a la malchance de succéder à une personne qui lui est inconnue, et quand, de surcroît, cet inconnu s'est illustré dans un monde étranger au sien.

Or ces deux écueils m'ont été épargnés. J'ai connu le Bâtonnier Guizard et je suis loin d'être étranger au monde dont il fut une personnalité marquante pendant un demi-siècle, c'est-à-dire le Barreau de Montpellier : d'abord, parce que les professeurs de droit appartiennent à la même famille que les magistrats et les avocats, tous « gens de robe » (des « robins », comme on disait autrefois) ; mais aussi parce que, avant d'entamer ma carrière universitaire, voici maintenant quarante ans, j'ai exercé la profession d'avocat au Barreau de Montpellier

L'éloge de Philippe Guizard n'est donc pas, pour moi, une expédition en terre inconnue.

Elle l'est d'autant moins que je n'ai pas manqué de sources d'information sur mon prédécesseur à ce VII^e fauteuil. Le secrétariat de l'Ordre m'a aimablement communiqué quelques documents permettant de cerner les idées et l'œuvre de Philippe Guizard dans sa fonction de Bâtonnier. Quelques membres et amis de l'Académie, discrètement interrogés au fil de nos conversations, ont enrichi mon enquête¹. Cerise sur le gâteau : au seuil d'un déjeuner dont nous étions convenus pour parler de son père, mon ami Frédéric Guizard, représentant actuel de sa dynastie au Barreau de Montpellier, déposa sur la table un ouvrage broché de 378 pages, intitulé *Mes vies*. Philippe Guizard y avait consigné des souvenirs destinés à ses proches : souvenirs du jeune Montpelliérain des années 1930 aux années 1950, souvenirs du sous-lieutenant de tirailleurs en Algérie, souvenirs de l'avocat et du bâtonnier (d'où le pluriel figurant dans le titre).

J'ai lu cet ouvrage d'une seule traite et j'y suis souvent revenu pour préparer cet éloge. Toujours avec autant de plaisir, parce qu'il est fort bien écrit. Dans un style d'avocat : on y reconnaît le mode de construction des assignations et des conclusions, chaque idée ou chaque argument étant mis en valeur par un nouvel alinéa.

C'était, évidemment, un trésor. Au-delà d'une source d'information de première main sur la vie et l'époque de l'auteur, un pareil témoignage en dit beaucoup sur sa personnalité.

4. Aussi complètes que soient les sources, c'est, néanmoins, une rude tâche de résumer, en quelques mots, une vie et une personnalité aussi riches. Commençons donc par ordonner nos idées.

Pour la plupart de ceux qui l'ont connu, Philippe Guizard était et restera, d'abord, un avocat montpelliérain. Et, plus généralement, un membre notoire de la grande et ancienne famille des juristes montpelliérains : un homme de loi (§ 1).

Mais, contrairement à beaucoup de juristes, Philippe Guizard n'a jamais été un pur intellectuel, se bornant à exprimer brillamment des idées qu'il revient aux autres de mettre en œuvre. Officier en Algérie dans un régiment d'élite, bâtonnier efficace, au service d'une profession qui connaissait, alors, de profondes mutations, Philippe Guizard fut, aussi, un homme d'action (§ 2).

¹ La palme du souvenir le plus ancien revient à notre chère Annie Lamboley, dont la mère avait côtoyé celle de Philippe Guizard dans un pensionnat de Neuilly, pendant la grande guerre. Le destin les rapprocha lorsqu'elles se retrouvèrent à Montpellier, trente ans plus tard, précocement veuves l'une et l'autre.

Enfin, et tous ceux qui l'ont côtoyé à l'Académie le savent bien, Philippe Guizard a laissé l'image d'un homme particulièrement agréable en société : parce qu'il était cultivé et riche de plusieurs violons d'Ingres, à la fois peintre et égyptologue amateur ; mais aussi parce qu'il était doté d'une courtoisie et d'une bienveillance naturelles. En somme, il incarnait parfaitement cet idéal de l'époque classique qu'un des premiers membres de l'Académie française, au XVII^e siècle, avait décrit dans un ouvrage intitulé *L'honnête homme*² (§ 3).

Homme de loi, homme d'action, honnête homme, ce triptyque est sans doute réducteur pour ses proches. Mais il donne, me semble-t-il, une image assez juste du souvenir laissé dans la sphère publique, et plus spécialement à l'Académie, par Philippe Guizard, précédent titulaire du VII^e fauteuil de la section des Lettres.

1. L'homme de loi

5. Homme de loi, Philippe Guizard était voué à le devenir dès sa naissance, à Montpellier, dans la maison familiale de la rue Jacques Cœur, le 23 août 1933. Il était, en effet, l'héritier d'une dynastie : son père, Paul Guizard, était avocat et lui-même fils d'avocat.

Inscrit au barreau de Montpellier en 1921, Paul Guizard y avait rapidement conquis une réputation flatteuse et l'estime de ses confrères. Il devait notamment s'illustrer dans un épisode de l'histoire locale qui a profondément marqué l'imagination du jeune Philippe, alors âgé de 11 ans. C'était dans les semaines qui suivirent la libération de Montpellier en août 1944. Paul Guizard fit partie d'une poignée d'avocats courageux, mobilisés dans l'urgence par le Bâtonnier Jean Guibal, pour assurer la défense des prévenus devant une cour martiale improvisée, qui statuait dans un climat insurrectionnel. Il s'agissait de juger des faits de collaboration plus ou moins avérés. C'était surtout l'occasion de règlements de comptes. Ces simulacres de procès débouchaient, le plus souvent, sur une condamnation à mort, exécutée dans les 24 heures, en public, au pied des remparts de la Citadelle³.

Face à de telles juridictions, en présence d'un public hostile, on imagine combien la tâche des défenseurs fut difficile ! Dans ses mémoires, Philippe Guizard conclut la relation de cet épisode de la vie de son père par une formule empruntée à Aristote : « la Justice ne couche jamais dans le lit du vainqueur ».

Cette expérience, vécue par procuration, aura évidemment un rôle décisif dans la formation humaine et la vocation professionnelle de Philippe Guizard. Il en sera d'autant plus marqué qu'au lendemain de cet exploit, en janvier 1946, son père est emporté par un accès fulgurant de typhoïde.

6. En 1949, à l'issue de sa scolarité au lycée de Montpellier, Philippe Guizard entame le parcours auquel le destinait, avec évidence, son histoire familiale : il entre à la Faculté de droit.

C'est, pour lui, une très belle découverte. Il aime cette Faculté. Il aime les cours magistraux, dont on tire profit par un travail personnel accompli en toute liberté. Il admire ses maîtres : Demontès, en droit civil, Tisset en histoire du droit, Guenoun en

² Ouvrage joliment sous-titré *L'art de plaire à la cour*.

³ Dans une conférence faite devant cette Académie en 2003, le Bâtonnier Bedel de Buzareingues citait des chiffres effarants : en six audiences, du 30 août au 13 septembre 1944, la cour martiale de Montpellier jugea ainsi 103 prévenus, dont 73 seront fusillés. Voir sur le site de l'ASLM : F.Bedel Girou de Buzareingues, « Le Bâtonnier Jules Granat », séance du 24/02/2003, conférence n° 3815.

droit romain. Il est plus réservé sur le doyen Légal, un pénaliste auquel il reproche son manque d'humour.

En revanche, Georges Desmouliez, son professeur de droit constitutionnel, n'engendre pas la mélancolie. C'est, à l'époque, un jeune et brillant Agrégé de droit public. Nombre d'entre nous ont connu et apprécié ce maître remarquable, à l'esprit pétillant, dont le frère, André, fut membre de cette Académie. C'est dire que la délicatesse et la charité chrétienne devraient me conduire à passer rapidement sur les souvenirs qu'en gardait Philippe Guizard ! Néanmoins, je ne résiste pas au plaisir de vous livrer ce qu'il rapporte à son sujet. D'abord parce que la scène est de notoriété publique ; elle tient une place de choix dans les Annales du vieux Montpellier. Ensuite parce que Philippe Guizard le fait avec une finesse et un humour qui suffisent à justifier la citation :

« Dès le début du chahut, il met dehors le dernier rang, puis, le chahut reprenant, le premier rang, et ainsi de suite, chassant alternativement les rangs de devant et de derrière. L'étudiant qui souhaite suivre le cours jusqu'au bout choisit de s'asseoir au milieu de l'amphithéâtre... mais sans être certain d'y parvenir, car il arrive que tout le monde soit chassé, les derniers étant poursuivis dans les escaliers par le maître courroucé ».

7. On peut supposer que Philippe Guizard choisissait plutôt le milieu de l'amphithéâtre : car il est un excellent étudiant. Au demeurant, il ne s'en tiendra pas à la Licence. Il sortira de la Faculté Docteur en droit, ayant soutenu une thèse de droit commercial devant un jury composé d'Henry Cabrillac, Louis Delbez et Jacques Becqué.

Cette thèse est consacrée aux « effets de la faillite d'une société à responsabilité limitée sur le patrimoine de ses dirigeants ». Un sujet bien choisi. À l'époque, la SARL est déjà une structure juridique usuelle pour les petites entreprises. Mais c'est une institution relativement récente : elle n'existe que depuis vingt-cinq ans, ce qui est peu à l'échelle des institutions. Le public n'est pas toujours conscient de ses faiblesses. Or la responsabilité limitée affichée dans son appellation est une illusion : dans la vie des affaires, les seuls chefs d'entreprise qui ne risquent pas leur fortune personnelle sont les PDG des entreprises publiques et des grandes sociétés cotées ! Au contraire, les dirigeants de petites sociétés, fussent-elles à responsabilité limitée, sont généralement tenus de donner leur cautionnement à leur banquier et, en cas de faillite, s'exposent à des sanctions patrimoniales. Par conséquent, ils engagent bel et bien leur fortune personnelle dans leur aventure commerciale.

C'est dire qu'une thèse mettant en évidence cette réalité était particulièrement bienvenue dans les années 50.

8. Entre-temps, en 1953, Philippe Guizard est brillamment reçu au CAPA, le Certificat d'aptitude à la profession d'avocat. Sa prestation au grand oral lui vaut d'être remarqué par le bâtonnier Jean Guibal, qui lui propose de devenir son maître de stage.

Et c'est ainsi que le célèbre cabinet de la rue Fournarié, « ce sanctuaire du droit » dira plus tard Philippe Guizard avec une pointe d'ironie, croise, une fois de plus, l'histoire de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Car le bâtonnier Guibal occupait alors, depuis 1918, ce VII^e fauteuil de la section des Lettres, et il fut, à quinze ans d'intervalle, le maître de stage de ses deux successeurs sur ce fauteuil : Jacques Lafont, puis Philippe Guizard. C'est dire que la personnalité du bâtonnier Jean Guibal aura souvent été évoquée devant cette Académie, lors des discours de réception.

Il le mérite, d'ailleurs, et Philippe Guizard fut fortement marqué par ce mentor. Il aimait à raconter, par exemple, la méthode que le bâtonnier Guibal lui avait enseignée

pour découvrir un dossier sans risquer d'être influencé par la manière dont il a été préalablement classé : elle consiste... à le jeter en l'air ; il suffit, alors, de se baisser et la reconstitution du dossier se fera nécessairement sur des bases nouvelles, et non à partir d'une analyse menée par autrui.

Formé au métier d'avocat à cette prestigieuse école, c'est auprès d'un autre futur académicien qu'il apprend la pratique de la procédure : il s'agit du Bâtonnier François Bedel de Buzareingues, alors avoué au tribunal, et de huit ans son aîné. Si l'on observe que son jury de thèse comprenait deux académiciens (Henry Cabrillac et Louis Delbez), on peut dire que, décidément, dès ses débuts, Philippe Guizard était cerné par cette Académie !

9. Lauréat de l'Ordre à l'issue de son stage, il entame la carrière à laquelle il se destinait. Mais son parcours est alors interrompu en raison de la guerre d'Algérie, autre chapitre important de sa vie dont je parlerai plus loin.

C'est donc en 1960 que commence véritablement la carrière d'avocat de Philippe Guizard au Barreau de Montpellier. Associé à Jacques Lafont, puis au fils de celui-ci, François Lafont, il va constituer l'un des cabinets les plus réputés et les plus prospères de la ville.

Philippe Guizard est un avocat classique, un généraliste, plaçant devant les juridictions pénales comme devant toutes les sortes de juridictions civiles.

Ainsi, il consacre, tout au long de sa carrière, beaucoup de temps aux affaires matrimoniales, fonds de cabinet qui lui laisse parfois de savoureux souvenirs. Comme celui de ce client qui, à quinze ans d'intervalle, divorce deux fois de la même épouse avec laquelle il s'était réconcilié entre-temps. Et qui, devenu vieux, envisage même un troisième divorce, parce qu'il s'est, de nouveau, remarié avec la même épouse.

Tout en conservant cette vocation généraliste, Philippe Guizard devient aussi un spécialiste reconnu en droit du travail, ayant eu à défendre de multiples dossiers de conflits sociaux. Il est vrai qu'il avait, parmi sa clientèle, la société IBM, qui fut, à une époque, l'un des principaux employeurs de Montpellier, et dont la prospérité incitait les syndicats à la revendication :

« J'ai eu, écrit-il, l'honneur de défendre devant le tribunal correctionnel tous les directeurs successifs, sans exception, de l'usine IBM ».

« Les syndicats y sont allés un peu fort, car j'ai obtenu pour chacun d'eux une relaxe ».

Je n'en dirai pas plus sur l'activité d'avocat de Philippe Guizard. Lui seul aurait pu raconter les procès importants, ou croustillants, qu'il eut à mener : car il était un excellent conteur d'histoires judiciaires. Je le sais pour avoir été, moi-même, l'un de ses auditeurs dans les couloirs du Palais.

2. L'homme d'action

10. Philippe Guizard était un homme de loi mais, comme je l'ai dit plus haut (avec la méchanceté que chacun nourrit toujours à l'égard de ses semblables), il n'était pas de ces juristes qui se cantonnent dans les idées et les discours. Il était aussi un homme d'action. En effet, l'un des traits caractéristiques de sa personnalité, bien utile dans les différentes missions que la vie l'a conduit à assumer est le souci de l'efficacité. Ce terme, je l'emprunte à la citation flatteuse dont il a fait l'objet pour son comportement au feu en Algérie :

« Chef d'une section de grenadiers voltigeurs qui, depuis sept mois, a participé à toutes les opérations menées par son unité, s'est montré constamment un entraîneur d'hommes calme et efficace ».

De fait, c'est la guerre qui a révélé l'homme d'action chez Philippe Guizard. Et c'est cette qualité première qu'il a, ensuite, mise au service de sa profession dans ses différentes fonctions électives.

11. L'expérience de la guerre, Philippe Guizard l'a connue très tôt. Comme tous ceux de sa génération, son enfance fut troublée, à partir de 1940, par le spectacle des réfugiés venus du nord de la France, par le flux et le reflux des troupes d'occupation, par les bombardements annonciateurs de la Libération. Il connut aussi les restrictions, accompagnées de leur cortège de découvertes : rutabaga, topinambour et gazogène.

Pendant cette période, Philippe Guizard fut témoin de scènes impressionnantes pour un enfant de son âge. Il rapporte ainsi avoir assisté à une descente sur Langogne du maquis de Lozère, en août 1944. Toutefois, l'officier d'infanterie qu'il est devenu juge rétrospectivement l'audace de cette troupe bien limitée.

Il est beaucoup plus impressionné, me semble-t-il, par l'attitude devant l'ennemi de sa grand-mère Guizard. Car les troupes d'occupation ont réquisitionné le domaine familial de Bagnères. Rattrapé, aujourd'hui, par l'urbanisation de Montpellier, c'était alors une propriété viticole située en pleine campagne, sur la route de Toulouse. Il assiste donc à la confrontation d'un jeune officier de la Wehrmacht et de sa grand-mère, vieille dame au caractère bien trempé et au face-à-main impérieux. Le petit-fils juge la grand-mère bien téméraire. Pourtant, la confrontation tourne à l'avantage de celle-ci, qui obtient ce qu'elle veut ! L'anecdote aurait enchanté Gaston Bonheur. Il y aurait vu la confirmation de sa théorie sur l'autorité des veuves languedociennes défendant leur patrimoine viticole : même le militarisme prussien ne saurait en venir à bout.

12. Mais l'expérience de la guerre, c'est surtout en Algérie que Philippe Guizard l'a connue. Cette guerre-là, il l'a vue de près, et aux premières loges.

Ayant fait ses classes d'élève-officier de réserve à Coëtquidan, il a, d'abord, la responsabilité d'une section d'instruction dans un régiment d'infanterie classique, en métropole. Puis il est affecté, au début de 1959, au 7^e régiment de tirailleurs algériens, déployé dans les Aurès. La mention de ce régiment, dans les mémoires de Philippe Guizard, a réveillé en moi un vieux souvenir de famille, car mon propre grand-père a servi au Levant, à l'issue de la grande guerre, dans les rangs du 2^e régiment de tirailleurs algériens.

Ces régiments de tirailleurs, surnommés les « turcos » à l'époque de la guerre de Crimée, étaient d'excellentes unités. Les cadres étaient européens. Les hommes du rang étaient des « indigènes », comme on disait alors. Il s'agissait d'engagés volontaires, montagnards ou gens de la campagne qui n'avaient quitté le bled que pour faire la guerre aux côtés des Français. Des combattants courageux, durs à la tâche, totalement dévoués à leurs officiers à condition que ces derniers soient à la hauteur et sachent conquérir leur estime. D'ailleurs, quand on lit les souvenirs de Philippe Guizard, on est frappé par son souci constant de l'estime de ses hommes : ainsi, c'est la raison pour laquelle, en opération, il porte son képi ; attitude imprudente, car le képi fait de lui une cible privilégiée en le désignant comme officier. Mais c'est la tradition chez les tirailleurs et il n'entend pas y déroger !

Cette époque de sa vie est faite d'embuscades, d'opérations héliportées au sommet des djebels. Des hommes tombent dans les deux camps. On retrouve parfois, au petit matin, des villageois égorgés par le FLN. La faculté de droit, la thèse sur la SARL, les prétoires montpelliérains : tout cela est bien loin. Et le sous-lieutenant

Guizard se révèle un excellent officier de tirailleurs, parfaitement à la hauteur de la tâche. Il est même tellement bien à sa place qu'il avoue, dans ses mémoires :

« Pour rien au monde je n'aurais donné ma section de tirailleurs contre une section d'appelés du contingent ! »

Au surplus, il a la « baraka », ce qui contribue à l'estime de ses hommes. Il le prouvera en survivant à l'explosion d'une mine sous les roues du GMC à bord duquel il a pris place. Ce jour-là, il voit la mort de près. Et l'aventure lui coûtera une grave blessure. Mais sitôt sur pied, il reprend son poste.

Récompensé de ses services par la Croix de la valeur militaire et la citation rapportée plus haut, Philippe Guizard reconnaît avoir mis longtemps à se remettre de son expérience algérienne :

« On ne se décharge pas des souvenirs de ce que je viens de vivre comme on se débarrasse du poids d'un sac dès qu'il est ôté de vos épaules », écrit-il.

Au demeurant, son retour à la sérénité ne sera pas facilité par l'évolution des événements. J'ai le sentiment que les accords d'Évian et leurs suites lui ont laissé une certaine amertume. On le comprend aisément après ce qu'il avait vécu avec ses camarades de combat indigènes.

13. Ces qualités d'homme d'action révélées par la guerre, Philippe Guizard les mettra, ensuite, au service du Barreau de Montpellier.

Son *cursus honorum* commence dans les années soixante. Président de l'UJA, l'Union des jeunes avocats, il est élu au Conseil de l'Ordre. Il y exercera plusieurs mandats et y assumera les fonctions de questeur, puis de responsable de la Caisse des adjudications. C'est donc de manière très naturelle qu'il se porte candidat à la fonction de bâtonnier pour les années 1989 et 1990. Cette candidature est si naturelle qu'elle décourage toutes les autres : nul ne se sent aussi légitime que lui pour cette fonction. Étant seul candidat, il est élu sans coup férir, à la satisfaction de tous ses confrères.

Il sera, pour le barreau de Montpellier, un Bâtonnier important car il lui appartiendra de préparer des bouleversements majeurs.

14. Il faut dire que la carrière de Philippe Guizard se situe à un moment charnière dans l'histoire du Barreau de Montpellier.

Au début de sa vie professionnelle, ce barreau est un petit club privé, regroupant quelques dizaines d'avocats. Leur nombre n'a guère varié depuis le début du XX^e siècle. Ce petit club est administré par un Conseil de l'Ordre dont les plus jeunes membres sont au moins quinquagénaires. C'est dire que l'entrée de Philippe Guizard à ce conseil en 1968, à 35 ans, est presque un coup de force : en tout cas, c'est le fruit d'une volonté collective de l'UJA, dont il est le président. Nommé trésorier de l'Ordre, il succède à un confrère très âgé, qui se révèle incapable de lui transmettre une quelconque comptabilité, ni la moindre somme d'argent. Or, vingt ans plus tard, le Bâtonnier Guizard se trouvera à la tête d'une véritable entreprise. Il aura à gérer la recherche de locaux susceptibles d'abriter l'administration et le centre de formation d'un Barreau comptant plus de quatre cents confrères. Et cette évolution continuera après lui puisque l'effectif du Barreau de Montpellier dépasse aujourd'hui mille trois cents avocats.

De même, à ses débuts, la profession s'exerce d'une manière quasi artisanale et elle est centrée sur son activité juridictionnelle, c'est-à-dire les procès devant les tribunaux. Devenu bâtonnier, Philippe Guizard aura la charge de préparer ses confrères à exercer une nouvelle profession, issue de la loi du 31 décembre 1990, accordant une large place aux spécialistes du conseil aux entreprises. Mieux : il devra aussi les préparer à devenir des collecteurs de TVA, comme des commerçants. Ce qui implique

des contraintes de gestion et de comptabilité inimaginables auparavant pour des intellectuels souvent fâchés avec les chiffres, et ayant même, parfois, tendance à confondre trésorerie et résultats.

15. Toutes ces évolutions, Philippe Guizard ne les a pas accueillies avec plaisir. Mais il en a été conscient très tôt. Et son tempérament l'a poussé à les anticiper pour en limiter les inconvénients. En témoigne cette réflexion figurant dans ses mémoires :

« La question n'est pas de savoir s'il faut ou non le regretter, car les états d'âmes n'ont jamais constitué une solution à un problème ».

La formule rappelle celle du Général de Gaulle ironisant au sujet des nostalgiques de la marine à voile.

Et, de fait, en tant que bâtonnier, il a anticipé. Il détient un record historique au barreau de Montpellier : avoir réuni quatre fois l'assemblée générale de l'Ordre durant ses deux ans de mandat. C'est dire combien la période fut lourde en changements. C'est dire l'énergie qu'elle demanda à ce bâtonnier ayant en charge de consulter ses confrères, de guider leurs choix et de défendre leur opinion collective auprès des pouvoirs publics. Quand on connaît l'individualisme (revendiqué) qui caractérise cette profession, on mesure la valeur de cet exploit !

Cette mission, Philippe Guizard l'a manifestement accomplie au mieux, avec la même efficacité que celle dont il avait fait preuve à la tête de ses tirailleurs dans les Aurès. Ce fut l'avis de ses confrères, qui lui attribuèrent la médaille d'honneur du Barreau à l'issue de son mandat. Ce fut, aussi, l'opinion des pouvoirs publics puisqu'il fut décoré de l'Ordre national du Mérite.

3. L'honnête homme

16. Homme de loi, homme d'action, Philippe Guizard restera aussi dans les mémoires, et tout particulièrement au sein de cette Académie, comme l'incarnation parfaite de l'idéal du XVII^e siècle : l'honnête homme, à la fois cultivé et agréable en société.

17. Sa culture, son ouverture d'esprit étaient bien connues et appréciées au sein de l'Académie. Ainsi, ses confrères connaissaient tous ses deux violons d'Ingres.

Il était, d'abord, un excellent dessinateur et peintre amateur. L'Ordre des avocats et quelques familles montpelliéraines en profitent encore aujourd'hui parce qu'il n'était pas avare de sa production artistique. Il avait développé ce talent grâce aux leçons de Mathilde Francès, peintre montpelliéraine bien connue entre les deux guerres : une sorte de Vigée-Lebrun languedocienne car toutes les personnalités locales de cette époque lui ont commandé leur portrait. La Faculté de droit en conserve deux, dont celui du doyen Jules Valéry, le frère de Paul Valéry, qui trône dans la salle du Conseil.

Philippe Guizard était aussi un grand voyageur, passionné d'égyptologie. Il y avait été initié par son grand-père maternel, collectionneur érudit et, lui aussi, grand voyageur à une époque où Alexandrie était à cinq jours de mer de Marseille et où le tourisme de masse n'existait pas. À l'occasion de plusieurs conférences à l'Académie, il a fait partager sa passion à son auditoire, évoquant des sujets variés, notamment une étude sur l'ADN de quelques momies royales. Notre ami Sydney Aufrère, qui, comme tous les chercheurs professionnels, regarde toujours avec méfiance les amateurs, fussent-ils éclairés, m'a concédé que Philippe Guizard inspirait un respect particulier dans le milieu des égyptologues. Sa collection d'antiquités égyptiennes, entamée par son grand-père en un temps où ces objets circulaient librement, était réputée et admirée.

18. Au-delà de cette ouverture d'esprit, assez répandue chez les intellectuels de sa génération (et parmi les membres de notre Académie !), ce sont les qualités morales de Philippe Guizard qui faisaient de lui un personnage conforme au modèle classique de l'« honnête homme » : en particulier la courtoisie et l'attention aux autres.

Des qualités morales qui, dans la vie professionnelle d'un avocat, se résument en un mot, un mot essentiel qui est censé imposer une règle de conduite permanente : la confraternité. Cette confraternité, Philippe Guizard l'a, en quelque sorte, théorisée en tant que bâtonnier et en tant que chargé du cours de déontologie au Centre de formation des avocats.

Il a exprimé à ce sujet deux idées qui méritent d'être connues et méditées. L'une concerne le fondement du devoir de confraternité : « il faut être confraternel par raison si l'on n'est pas capable de l'être par passion », écrit-il. Car la confraternité n'est pas seulement un idéal ; c'est une nécessité absolue dans un milieu composé de professionnels dont le métier est de s'opposer entre eux et qui sont voués à se côtoyer tous les jours au Palais. L'autre idée concerne l'exercice de la confraternité : « elle ne se mesure pas, ne se calcule pas, elle est ou elle n'est pas », écrit-il. Ce qui décourage les débats oiseux et les arguments de mauvaise foi qui, trop souvent, compliquent ce qui devrait être simple.

19. Ces formules élégantes, que l'on retrouve dans ses éditoriaux de bâtonnier ou dans ses cours de déontologie, Philippe Guizard pouvait se permettre de les diffuser et de les marteler parce qu'il les a toujours appliquées lui-même.

Lors de son départ à la retraite, en 1999, le bâtonnier alors en exercice, Charles-Henri Coste, avait tenu à en témoigner dans son discours d'usage. Étant son cadet d'une quinzaine d'années, il avait illustré son propos par une anecdote mettant en scène sa première rencontre avec le bâtonnier Guizard, alors qu'il était lui-même un tout jeune avocat, en 1972. Il concluait en ces termes :

« J'ai déjà senti à ce moment-là ce que vingt-sept ans de cohabitation au Palais n'a jamais démenti : votre extrême courtoisie et votre souci de l'accueil des plus jeunes ».

Je ne peux que souscrire à ce jugement car j'ai fait, moi-même, un constat identique onze ans plus tard. C'était en 1983, il y a exactement quarante ans. J'avais réussi l'examen du CAPA l'année précédente mais j'avais dû remettre à plus tard mon entrée dans la vie professionnelle pour accomplir mes obligations militaires. Fraîchement débarqué d'Allemagne après douze mois de service, ayant rendu mes galons d'aspirant pour redevenir simple « deuxième classe » dans la vie civile, c'est donc absolument seul que je prêtais serment, un matin d'automne, devant la cour d'appel de Montpellier, en présence d'un public indifférent, limité aux confrères devant ensuite plaider à cette audience. Quelques heures plus tard, revêtu de la robe noire, je devais me jeter dans l'arène : on m'avait confié le soin de plaider devant le juge d'instance qui tenait, alors, audience place de la Canourgue. Je me présente donc, fort intimidé, dans le couloir bordant les salles d'audience. Le couloir est encombré de justiciables attendant leur tour. Au bout de ce couloir, j'aperçois quatre ou cinq robes noires réunies en conciliabule. J'hésite sur l'attitude à adopter : la courtoisie m'invitait à m'avancer vers ces confrères plus anciens afin de me présenter ; mais la courtoisie m'interdisait aussi d'interrompre leur conversation ! Je n'eus pas à trancher ce dilemme. Dès qu'il m'aperçut, l'un de ces avocats mit fin, d'un geste impérieux, au conciliabule. C'était un quinquagénaire élégant. Il était doté d'une autorité naturelle car ses confrères lui obéirent instantanément. Il se détacha du groupe, vint vers moi et me tendit la

main en m'interrogeant de manière amicale : « Vous êtes le jeune confrère qui a prêté serment ce matin devant la première chambre, n'est-ce pas ? ». C'était Philippe Guizard.

Cette scène est restée gravée dans ma mémoire parce que l'image m'en est souvent revenue par la suite : chaque fois que je me suis trouvé dans la situation de l'aîné qui accueille un nouveau venu. Ce geste amical à l'égard d'un jeune confrère était aussi une leçon de comportement qui ne peut s'oublier.

Au demeurant, la parfaite confraternité de Philippe Guizard prenait bien d'autres aspects que l'accueil des jeunes confrères. Dans le discours évoqué plus haut, le Bâtonnier Coste soulignait que Philippe Guizard « incarnait la courtoisie et la confraternité ». Et il ajoutait avec ironie que, si ses quatre cent quatre-vingt-dix confrères pratiquaient leur profession à sa manière, « le chef de l'ordre se verrait en chômage technique » au titre de sa fonction disciplinaire.

20. Philippe Guizard jouissait, de ce fait, d'une estime générale au barreau de Montpellier. J'ai déjà évoqué son élection de maréchal en qualité de bâtonnier. Or l'estime de ses confrères se manifesta tout aussi clairement aux élections au Conseil de l'Ordre suivant la fin de son bâtonnat. Il est de tradition que le bâtonnier sortant s'y soumette pour siéger comme simple membre du Conseil auprès de son successeur. Cette tradition permet de mesurer l'évolution de sa popularité à l'issue de son mandat.

Philippe Guizard raconte avoir été, d'abord, consterné de constater qu'il avait perdu vingt voix par rapport à son élection de bâtonnier deux ans plus tôt. Or il fut rassuré quand on lui fit observer que c'était, au contraire, un fort beau résultat : en somme, il avait réussi à ne se faire que vingt ennemis en deux ans, soit moins d'un ennemi par mois ! Quand on connaît le cortège d'aigris et d'ingrats qu'engendre l'exercice d'une pareille responsabilité, on peut, en effet, voir là un exploit.

Voilà pourquoi, Mesdames, Messieurs, Philippe Guizard fut un grand bâtonnier, dont le Barreau de Montpellier conservera la mémoire.

Voilà pourquoi l'Académie peut s'honorer de l'avoir compté parmi les siens.

Séance publique du 19 juin 2023

Présentation de Philippe Pétel

Jean-Marie CARBASSE

Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Madame le Maire honoraire,
Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les académiciens,
Mesdames, Messieurs, chers amis,

Vous n'êtes pas Montpelliérain, Monsieur, et c'est assurément un grand défaut ! Je le partage avec vous puisque, si vous êtes né à Decize, dans la Nièvre, je suis quant à moi né à Millau, dans l'Aveyron. Rassurez-vous : ce parallèle s'arrête ici ! Car ce n'est pas pour parler de moi que j'ai proposé à notre Académie de vous accueillir sur le septième fauteuil de sa section des Lettres, c'est en raison de vos qualités éminentes, dont il me faut maintenant parler, et parler exclusivement.

Votre ville natale, Decize, en Nivernais, est la patrie de Gui Coquille, de Saint-Just et de Maurice Genevoix. Gui Coquille fut l'un des plus grands juristes du XVI^e siècle, l'un des premiers promoteurs du droit français, droit national, dont il avait préconisé l'enseignement dans les facultés de droit plus d'un siècle avant l'édit de Saint-Germain. Ce sont peut-être les mânes de Coquille qui vous ont orienté, quelques années plus tard, vers la Faculté de droit.

Votre père, d'abord destiné à reprendre la filature familiale, s'était reconverti au milieu des années Cinquante dans une activité plus dynamique, l'industrie des bateaux de plaisance et puis, de là, dans l'assurance. Passionné de mer et de voile, il s'installe avec sa famille à Montpellier en 1968. Vous avez alors huit ans, un âge où l'on s'adapte facilement partout, mais plus encore, bien sûr, dans cette ville de soleil et d'histoire où vous vous êtes très vite senti chez vous.

Élève à Saint-François-Régis, puis à l'Enclos de la Pierre-Rouge à partir de la 3^e, vous y avez rencontré quelques condisciples de vieille souche montpelliéraine avec lesquels vous avez noué de solides amitiés. Vous avez d'ailleurs conservé des liens étroits avec ces deux institutions puisque vous êtes, aujourd'hui encore, membre de l'OGEC de Saint-François-Régis et administrateur de l'Enclos de la Pierre-Rouge.

Que faire après le Bac ? En cette heureuse époque où ParcoursSup n'avait pas encore été inventé, tous les choix vous étaient ouverts. Comme beaucoup de jeunes provinciaux brillants, en ces années où le service de l'État attirait encore les meilleurs, vous envisagiez de tenter « Sciences Po » à Paris, avec peut-être le concours de l'ENA en perspective. Mais vous avez, très sagement, voulu d'abord apprendre le droit et vous vous êtes inscrit à la faculté de droit. Grâce à quelques professeurs remarquables, vous avez découvert le puissant intérêt, à la fois intellectuel et pratique, du droit privé.

Quand il entre à la faculté de droit, un jeune bachelier croit avoir quelques notions de droit public, il a entendu parler de l'organisation administrative, il sait ce qu'est une commune ou un préfet, les meilleurs connaissent peut-être quelques articles de la

constitution – l'article 16 ou même l'article 49-3 – mais la plupart n'ont aucune idée de ce que signifie le droit privé, du vaste champ qu'il recouvre, de la subtilité de ses théories et de la complexité de ses pratiques. Enseignées par des maîtres comme ceux que vous avez eus, entre autres Jean Maury, Michel Cabrillac, Jean Calais-Auloy, Jean-Louis Rives-Langes, Maximilien Phung et Jean-Marc Mousseron, les diverses disciplines du droit privé vous ont passionné et peu à peu détourné de vos premiers penchants publicistes.

Mais avant de préciser votre orientation, parvenu au terme de la Licence qui se faisait alors en quatre ans, il vous fallait satisfaire à vos obligations militaires. Vous n'avez pas cherché, comme tant d'autres, à y échapper. C'est au contraire avec un certain plaisir, après avoir suivi la PMS – Préparation Militaire Supérieure –, que vous avez intégré l'École d'application du Train, à Tours, en octobre 1982 ; quatre mois plus tard, votre remarquable rang de sortie vous permettait d'obtenir l'affectation alors la plus recherchée : Berlin, comme commandant du train militaire français qui reliait trois fois par semaine Strasbourg à l'ex-capitale allemande encore occupée. Ces voyages nocturnes vous ont laissé d'impérissables souvenirs. Vous franchissiez le rideau de fer à Marienborn, frontière des deux Allemagnes, et vous deviez descendre sur le quai désert pour faire viser les laisser-passer des voyageurs par un officier russe qui vérifiait les tampons, le tout, m'avez-vous dit, dans un silence de mort ! Entre deux voyages en train, vous aviez tout loisir de visiter Berlin-Est et, grâce à la faiblesse du mark oriental, d'en apprécier l'art lyrique et la gastronomie – quand on est jeune, on a de l'appétit !

Au retour de Berlin, pour reprendre contact avec le droit, mais du côté de la pratique, vous faites votre stage d'avocat dans un cabinet généraliste, mais à forte activité prud'homale, celui de Michel Pierchon. Expérience décisive, qui s'est avérée importante pour toute la suite de votre carrière. Le droit est en effet, comme la médecine, un art appliqué. On ne peut pas être un bon juriste, ni un bon médecin, si l'on se contente d'un savoir livresque. Après votre retour à l'Université, d'abord comme Assistant, ensuite comme Agrégé et Professeur titulaire, vous avez toujours combiné votre activité purement universitaire avec la consultation et l'arbitrage, soucieux de rester toujours en contact étroit avec les professions du droit.

Vous avez préparé votre thèse sous la direction de Michel Cabrillac, professeur remarquable, éminent civiliste et commercialiste, adoré de ses étudiants – dont j'ai été –, avec lequel vous avez noué une relation étroite. Il a été membre de notre compagnie de 2001 à 2014, et en acceptant de devenir notre confrère, sans doute avez-vous pensé que ce serait une autre manière de suivre son chemin...

Votre sujet de thèse portait sur le mandat, vieux contrat romain qui a traversé les siècles mais dont les applications contemporaines sont beaucoup plus complexes que le modèle initial ! Sujet difficile, à cheval sur le droit civil et le droit commercial, mais dont vous avez aisément triomphé, et en un temps record, puisque votre thèse, soutenue en 1987 et rapidement publiée dans une grande collection nationale, vous a ouvert les portes de l'Agrégation dès votre première tentative, en 1988 ; vous aviez alors 28 ans.

Mais avant d'évoquer la suite de votre carrière, je dois abandonner un instant le professeur pour évoquer l'homme privé. Et l'évoquer dans une dimension pour vous essentielle, celle de la famille.

Vous avez épousé Caroline en 1984. Du côté paternel, sa famille était originaire des Corbières – Saint Laurent de la Cabrerisse –, mais du côté maternel, et sur deux générations, elle était aveyronnaise : Millau et Sévérac-le-Château. Votre beau-père, Pierre Bories-Azeau, avait lui aussi été élève à Saint-François-Régis, puis étudiant à la Faculté de droit. Néanmoins, contrairement à son frère Antoine, qui fit carrière à

Montpellier comme professeur de médecine, Pierre avait choisi de se fixer dans l'Aude pour exploiter le domaine familial du Rivage Haut, près de Narbonne. Caroline a donc passé son enfance à Narbonne et c'est ainsi que la vocation viticole vous est venue, parallèlement à celle de professeur de droit ; j'y reviendrai dans un instant. Vous avez eu trois enfants, Antoine, Sophie et Amélie, souvent sollicités pendant les vacances d'été par les travaux de la vigne, travaux parfois ingrats mais compensés, et largement, par une participation active et passionnée à la feria de Béziers !

Je reviens à votre carrière. Votre excellent classement à l'Agrégation vous permettait de choisir votre affectation. Un poste avait été publié à Montpellier, mais il n'est pas toujours facile de devenir professeur dans la faculté où l'on a été étudiant, puis assistant, et la mobilité a parfois du bon. Vous avez donc été tenté de choisir l'Outre-Mer – un poste était aussi ouvert à la Réunion –, mais finalement vous avez sagement préféré Montpellier, eu égard à l'âge de vos enfants, ce qui ne vous a pas empêché d'effectuer cinq ans plus tard un détachement de trois ans à la Réunion, avec des enfants un peu plus grands. Depuis votre retour définitif à Montpellier, c'est toujours volontiers que vous avez porté le drapeau du droit français à l'étranger, en acceptant de nombreuses missions au Liban, en Égypte, au Maroc, en Tunisie, au Gabon, au Québec, à l'île Maurice ; aujourd'hui encore, vous enseignez à l'université Euromed de Fès...

Les tâches statutaires d'un professeur d'Université sont au nombre de trois : l'enseignement ; la recherche ; l'administration universitaire.

1 / Sur votre carrière d'enseignant, je serai bref. Vous avez dispensé à peu près tous les grands cours qui incombent à la section de droit privé : le droit civil, bien sûr, en suivant la même promotion de la 1^{ère} à la 3^e année, selon le bon usage de la Faculté de Montpellier ; mais aussi le droit commercial, le droit bancaire, le droit de la faillite – devenu en 1985 « droit des entreprises en difficulté ». En 1998, le départ à la retraite de Michel Cabrillac vous a permis de reprendre son cours de droit des sociétés et, abandonnant le droit civil, vous êtes devenu la référence montpelliéraine en droit des affaires. Nombreux sont les jeunes, et moins jeunes, juristes montpelliérains qui se souviennent de vos cours, de votre *ars exponendi* faite de rigueur, de clarté, de vivacité, toujours agrémentée de quelques pincées d'humour...

2 / Sur le volet « recherche et publications », il y aurait beaucoup à dire mais, sauf à développer un catalogue interminable et fastidieux, je dois résumer en quelques mots. Vous avez publié près d'une centaine d'articles dans les grandes revues juridiques nationales, d'importants articles d'encyclopédie dans les divers volets du Juris-classeur, bible des professionnels du droit, en droit du travail, droit des sociétés, droit commercial, droit des procédures collectives, des dizaines de notes de jurisprudence dans ces mêmes domaines, avec une prédilection, dans les derniers temps, pour le droit des procédures collectives dont vous êtes l'un des grands spécialistes, auteur chez Dalloz d'un manuel « incontournable » dont vous préparez la 12^e édition. Ces publications, par leur nombre et leur qualité, ont naturellement suscité l'intérêt des diverses professions concernées, qui ont sans cesse sollicité votre collaboration. Vous avez ainsi participé à la vie concrète du droit, en siégeant dans diverses instances professionnelles, en participant à des arbitrages, en donnant des consultations, toutes activités induites par une grande notoriété universitaire et qui en sont, en droit privé, comme la suite nécessaire, du moins pour les meilleurs.

Et vous avez aussi été amené à intervenir dans les processus de sélection et de formation de certains métiers du droit, notariat et barreau, ce qui m'amène au 3^e volet de vos activités professionnelles, l'administration.

3 / Dans l'enseignement supérieur, l'inflation réglementaire a sévi comme partout et la bureaucratie, encore très légère dans le cadre de l'Université napoléonienne, donc jusqu'à la fin des années Soixante, a proliféré ensuite de façon exponentielle. Pour éviter que le pouvoir n'échoie entièrement aux bureaucrates, il a bien fallu que les professeurs consacrent une partie de leur temps à l'administration.

Après avoir siégé dans de multiples conseils et comités aux dénominations changeantes qui pullulent à la Faculté de droit de Montpellier comme ailleurs, vous avez accepté en 1998 la tâche, pour le coup vraiment utile, de directeur de l'Institut d'Études Judiciaires, l'IEJ. Tâche très lourde, mais essentielle, car elle concrétise la forte liaison qui existe nécessairement entre les Facultés de droit et les professionnels, puisque c'est au sein des IEJ que sont préparés d'une part le concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature, d'autre part l'examen d'entrée aux Centres de formation des avocats, le fameux « pré-cap ». Vous avez rempli cette charge, à Montpellier, pendant près de vingt ans, avec un succès unanimement reconnu.

En 2017, comme le double mandat du doyen Marie-Élisabeth André allait prendre fin, nous avons été quelques-uns à vous demander de vous dévouer encore en prenant sa suite. Nous pensions qu'il fallait confier à nouveau le décanat à un professeur confirmé, n'ayant plus rien à prouver, exclusivement animé par le désir de servir l'institution plutôt que de s'en servir. Vous approchiez de la soixantaine et malgré les sacrifices que cette nouvelle charge allait exiger de vous, en particulier dans votre vie familiale et votre activité privée, vous l'avez acceptée. Et vous avez commencé à mettre en œuvre un programme ambitieux, en particulier en développant l'apprentissage, modalité d'enseignement particulièrement bien adaptée aux Masters de droit puisqu'elle permet aux étudiants de confronter très tôt théorie et pratique.

Mais votre décanat, si bien commencé, fut prématurément interrompu par la conjonction imprévue – mais, à la réflexion, pas totalement imprévisible – de la violence anarchiste et de la carence de nos autorités de tutelle, ministre comprise, bien incapables de se coordonner pour protéger notre Faculté occupée et menacée de dégradations, mais rapidement réunies pour trouver un bouc émissaire et le chasser dans le désert ! Et puisque nous en sommes aux références bibliques, jetons le manteau de Noé, mon cher Philippe, sur ces épisodes pénibles et venons-en – Noé me fournissant une transition facile – à l'autre versant de votre vie active : après le droit, la vigne ! Aussi bien y a-t-il de grandes similitudes entre la transmission d'une culture ou d'un savoir et la culture de la terre. Dans les deux cas, la démarche est la même : d'abord on sème, ou on plante, ensuite, éventuellement, on récolte ; et dans les deux cas, pour récolter, il faut déployer de grands efforts et ne pas se laisser facilement décourager !

C'est après le décès de votre beau-père, en 1997, que vous vous êtes improvisé viticulteur. Improvisation n'est d'ailleurs pas le mot exact car depuis votre mariage vous aviez participé, aux côtés de Pierre Bories-Azeau, à l'exploitation du domaine, et pas seulement au moment joyeux des vendanges. Mais vous étiez désormais en première ligne. Vous vous êtes pleinement investi dans ce second métier, sans que pour autant le premier en pâtisse. Vous avez travaillé avec les ouvriers agricoles, les fournisseurs, les divers prestataires ; vous avez conduit des tracteurs tirant cinq tonnes de raisins jusqu'à la coopérative de Cuxac, vous avez labouré les inter-rangs, désherbé les plantiers à la pioche – qu'on appelle chez vous « rabassier », sans doute parce que sa fonction la plus noble est de chercher des truffes, si j'en crois Mistral –, en un mot, rien de ce qui est viticole ne vous est étranger.

Cette activité a eu encore un autre avantage : comme vous me l'avez confié, elle vous a rapproché encore un peu plus de Michel Cabrillac, lui-même propriétaire à

Sérignan, sur les bords de l'Orb, un terroir analogue à la plaine de Narbonne. Même s'il avait abandonné la vigne dans les années Soixante-dix, il restait agriculteur. Lors de vos rencontres en vue de préparer vos livraisons communes à la *Semaine juridique*, vous commenciez toujours par évoquer l'actualité agricole avant d'aborder l'évolution de la jurisprudence commerciale de la Cour de Cassation.

Au fil du temps, vous avez noué avec ce domaine du Rivage Haut, l'héritage de Caroline, des liens aussi étroits que si vous l'aviez reçu de vos parents ; des liens charnels, comme chaque fois qu'une destinée individuelle trouve à s'épanouir et à se révéler dans un lieu précis. Une terre languedocienne, quelque part entre le lit parfois capricieux de l'Aude et la *Via Domitia*, dominant quelque peu la plaine environnante, avec sa maison de maîtres, sa chapelle, ses bâtiments agricoles, son puits jadis animé par une noria, son verger et son parc ; et les vignes, tout autour, que vous avez largement améliorées, après votre beau-père, en adoptant des cépages nouveaux. Dans les moments difficiles que vous avez traversés, le Rivage Haut a pu être ce *tutissimum praesidium* dont parle Cicéron, un asile sûr contre toutes les injustices.

Vous avez mené une enquête approfondie sur l'histoire de votre domaine et vous en avez publié les résultats en 2015. On trouve une famille titulaire du fief « de Ripparia », du Rivage, dès 1222 ; ce sont des vassaux soit de l'évêque de Narbonne, seigneur du Bourg, soit du vicomte, seigneur de la Cité. Et des membres de cette famille sont consuls de Narbonne, soit côté Bourg, soit côté Cité, jusqu'à la fin du Moyen Âge. À ce moment, le fief passe à d'autres notables locaux, en particulier les Cogomblis, qui seront seigneurs du Rivage jusqu'en 1799. D'autres familles viennent ensuite, non plus de seigneurs mais de simples propriétaires du sol, jusqu'à cette année 1925 où le domaine est acquis par Antoine Bories-Azeau, le grand-père de Caroline. À la fin de votre histoire du domaine, en évoquant l'avenir, vous faites entendre des accents « ormessoniens » ; je vous cite :

« Après nous, Antoine et Charlotte, Sophie, Amélie, notre petit-fils Paul et ses futurs frères, sœurs et cousins, auront sans doute à cœur de conserver, s'ils le peuvent, ce patrimoine familial. À défaut, une autre ère s'ouvrira. Et l'histoire du Rivage se poursuivra avec une autre famille ».

Monsieur, j'étais chargé de vous « donner réponse » pour vous présenter et vous faire connaître. J'ai bien conscience de n'y être que très imparfaitement parvenu. Car, au-delà du personnage public, saisi dans ses activités professionnelles et sociales, il reste non plus le personnage mais la personne, dans sa dimension intime et privée. À cet égard, n'appartenant pas à votre premier cercle, je ne peux faire état que d'un sentiment général, mais que je vais énoncer, pour finir, avec une grande certitude.

Vous êtes, cher Philippe, un homme de devoir et de fidélité. Votre famille, vos amis, votre métier, votre pays : voilà vos attaches profondes. Avec, dans toutes ces dimensions de votre vie, quelque chose de plus, que vous avez tout à l'heure laissé paraître, en faisant l'éloge du Bâtonnier Guizard : un sens très affirmé de l'humour, une distance souriante à l'égard des êtres et des choses. Même dans les moments les plus difficiles, lorsque le sentiment de l'injustice devait vous étreindre le plus vivement, vous ne vous êtes jamais départi de votre bon sourire, faisant, alors, l'admiration de vos amis.

Je vous ai présenté aux suffrages de l'Académie au début de l'année 2017 ; cinq ans après, voici venu le moment de vous installer officiellement sur ce septième fauteuil de notre section des Lettres. C'est le rôle de notre Président.

Séance publique du 19 juin 2023

Intronisation de Philippe Pétel

Bernard LEBLEU

Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier

Monsieur,

Vous nous avez, cher Monsieur, fait une présentation très documentée et vivante de la personnalité et de la carrière de Philippe Guizard, votre prédécesseur sur le fauteuil numéro 7 de la section Lettres que vous allez occuper dans quelques instants. La plupart d'entre nous le connaissions surtout pour sa passion pour l'Égypte des pharaons au travers des conférences qu'il avait faites devant l'Académie. Pour ma part, je n'ai eu le plaisir d'écouter que la dernière d'entre elles sur « Les trésors oubliés de Tanis ». P. Guizard nous y avait décrit avec une très riche iconographie et avec une précision digne d'un archéologue professionnel comment les tragiques événements de 1939 allaient faire tomber dans l'oubli, pour près d'un demi-siècle, la découverte par l'égyptologue Pierre Montel des trésors inestimables d'une nécropole royale renfermant les trésors de tombes de pharaons des 21^{es} et 22^{es} dynasties dont certains rivalisent avec ceux de la tombe de Toutankhamon.

La réponse vous a été donnée par notre confrère Jean-Marie Carbasse avec l'éloquence qu'on lui connaît. Tout a été dit et de bien belle façon, je serai donc bref.

Vous vous êtes formé auprès des grands figures montpelliéraines du droit que furent Michel Cabrillac et Jean-Marc Mousseron, formation qui fut à l'origine d'une Thèse et de l'Agrégation qui vous ouvrirent les portes de la Faculté de Droit de Montpellier. Vous allez y exercer quasi l'entièreté de votre carrière et y gravir tous les échelons jusqu'à celui de Doyen de la Faculté.

Si vos enseignements se sont essentiellement faits à Montpellier, vos recherches et la réputation que vous vous êtes forgée dans le droit des affaires vous a amené à arbitrer de nombreux litiges dans des entreprises privées et plus récemment dans des procédures collectives partout en France.

Vous avez eu, cher Philippe, la gentillesse de m'adresser un document bibliographique très détaillé que je me permettrai d'évoquer à quelques reprises. J'ai découvert à sa lecture un homme relatant avec réalisme, modestie et beaucoup d'humour les événements parfois dramatiques qui ont émaillé son parcours : ce sont là des qualités qui méritent d'être soulignées.

Au-delà de votre activité professionnelle, vous avez eu une vie intéressante qui vous a amené à ne pas rester cantonné à Montpellier. Votre service militaire comme commandant du train reliant Strasbourg à Berlin, alors occupée par les troupes alliées, fut l'occasion pour vous d'exercer très jeune encore des responsabilités parfois difficiles. Les contrôles tatillons des autorités soviétiques au point de passage entre les deux Allemagne étaient particulièrement stricts et intimidants. J'en ai fait l'expérience quand, jeune doctorant, j'étais allé faire une présentation de mes travaux lors d'un congrès à Berlin-Est auquel les chercheurs avec qui je travaillais m'avaient inscrit en

espérant (sans grand succès cependant) me convertir aux attraits des régimes communistes que beaucoup d'intellectuels encensaient à l'époque.

Votre carrière de juriste a été brillamment décrite par Jean-Marie Carbasse et je ne tenterai pas d'y ajouter quoi que ce soit : je n'ai d'ailleurs pas les compétences pour le faire. Je me sens par contre plus proche de votre carrière d'enseignant universitaire qui, manifestement, vous tenait beaucoup à cœur et je partage vos vues. Vous portez par exemple un regard lucide et un peu désabusé sur l'évolution récente des enseignements quand vous dites (je vous cite) : « Certains étudiants finissent par obtenir à l'usure une note si proche de la moyenne (les notes éliminatoires avaient disparu) qu'un bonus ne peut leur être refusé ». Je salue aussi votre travail de Doyen attaché à développer l'apprentissage si important comme complément des enseignements théoriques et trop longtemps négligé dans notre pays.

Cette carrière universitaire et votre activité libérale auraient amplement suffi à remplir une vie et pourtant vous y avez ajouté celle de vigneron dans la propriété familiale héritée par votre épouse. Vous décrivez cette activité avec la précision d'un professionnel et toujours cette pointe d'humour qui vous caractérise. À la recherche des cépages les mieux adaptés à la propriété, vous nous dites avoir privilégié le Chardonnay qui (je vous cite) « avait le mérite d'être très compatible avec mes autres activités puisque sa précocité permet de le vendanger avant la rentrée universitaire ».

Vous êtes aussi amateur d'histoire, de littérature ou de cinéma et tout particulièrement des succulents dialogues de Michel Audiard. Je terminerai d'ailleurs en mentionnant cette réplique que vous n'avez pas hésité à citer dans la très sérieuse *Semaine Juridique* : « La justice, c'est comme la sainte Vierge, si on ne la voit pas de temps en temps, le doute s'installe ».

En qualité de Président de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, je déclare solennellement l'Académie heureuse et honorée de recevoir M. Philippe Pétel comme membre titulaire sur le VII^e fauteuil de la section Lettres.